

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2020

D'ACCÉLÉRATION ET DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE - (N° 3347)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 651

présenté par
M. Kasbarian

ARTICLE 25 BIS B

Compléter la deuxième phrase de l'alinéa 13 par les mots :

« de l'acte administratif ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.